

RGT 28 102 “Jeu de la jauge sociale ”

Article 1- Organisation

La société Blancheporte Civad S.A.S.U, 22 rue de la Blanche Porte à Tourcoing, organise sur sa fanpage facebook et sur son site www.blancheporte.fr, du 11 janvier au 25 janvier 2017 un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé RGT 28 102 - “Jeu de la jauge sociale ” dont le règlement est déposé chez Maître Sébastien GOBERT, Huissier de Justice à Roubaix, associé de la SCP N.E. SZYPULA – S. GOBERT, dépositaire du règlement complet de ce jeu.

Article 2- Participation

Cette opération est ouverte à toutes les personnes majeures résidant en France Métropolitaine et dans les DOM-TOM ayant eu connaissance du jeu sur la fan page Blancheporte, sur le site Blancheporte.fr ou sur le blog je me blancheporte bien, à l'exception des membres du personnel Blancheporte et de leurs familles. Une seule participation par personne et adresse IP sera prise en compte.

Article 3- Déroulement du jeu

Pour participer, il suffit de se rendre sur la fanpage Blancheporte <https://www.facebook.com/blancheporte?ref=hl> ou sur le site www.blancheporte.fr et de tenter sa chance du 11 au 25 janvier 2017 sur le jeu. Un gagnant sera tiré au sort par l'application du jeu Kimple.

Article 4- Lots mis en jeu

La dotation mise en jeu évoluera en fonction du nombre de participants :

- Un chèque de 1000 euros dès 5 000 participants ou
- Un chèque de 2000 euros dès 10 000 participants ou
- Un chèque de 3000 euros dès 20 000 participants

Les participants sont donc incités à partager le jeu afin d'augmenter la jauge sociale et le gain final.

Article 5 – Attribution des lots

Aucune information ne sera donnée oralement. Les gagnants seront avertis par Blancheporte par message privé sur facebook ou par e-mail. Sans réponse de la part du gagnant dans un délai de 15 jours, le lot sera définitivement perdu.

Article 6- Communication du nom des gagnants

Les gagnants autorisent Blancheporte à faire figurer sur sa fanpage <https://www.facebook.com/blancheporte?ref=hl> ou sur le site www.blancheporte.fr leur nom, ville et code postal, sans prétendre à aucune rémunération.

Article 7- Responsabilité

La participation au jeu RGT 28 102 – Jeu de la jauge sociale” implique la connaissance et l’acceptation des caractéristiques et des limites de l’Internet, l’absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau.

Blancheporte décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d’incident lié à l’utilisation de l’ordinateur, de l’accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique.

Blancheporte ne pourrait être tenue pour responsable si, au cas où les circonstances les y obligeaient, ce jeu devait être modifié ou reporté.

Article 8- Remboursement des frais de jeu

Etant observé qu’en l’état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d’accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s’effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l’abonnement aux services du fournisseur d’accès est dans ce cas contracté par l’internaute pour son usage de l’Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Article 9 - Informatique et Libertés

Conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 06 janvier 1978, les informations demandées sont obligatoires et nécessaires à Blancheporte pour la prise en compte et la validation de la participation. Les participants disposent d’un droit d’accès et de rectification sur les données les concernant et d’opposition à leur traitement en écrivant à Blancheporte, Service Clientèle – 59971 Tourcoing Cedex, avec nom, prénom, adresse, numéro de client éventuel et une copie de la pièce d’identité.

Pour éviter de faire l’objet de prospection commerciale par téléphone par des sociétés dont vous n’êtes pas cliente, vous pouvez vous inscrire sur la liste BLOCTEL <http://bloctel.gouv.fr>

Article 10 - Loi applicable et Règlement

Le présent jeu est exclusivement soumis à la loi française.

La participation à ce jeu implique l’acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet ainsi que l’arbitrage en dernier ressort de Blancheporte pour toutes les contestations relatives à l’interprétation ou à l’application du présent règlement.

Il ne sera répondu à aucune demande concernant l’interprétation ou l’application du présent règlement, les mécanismes ou modalités du jeu.

Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite accompagnée d'une enveloppe pour la réponse en précisant l'intitulé de l'opération, à savoir : RGT 28 102 - jeu de la jauge sociale". (Timbres d'envoi de bon de participation et de demande de règlement remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent "lettre" en vigueur).